octobre 2025

n°160

Lous GAFIANS

Le journal de la section de Montpellier

Jean-Paul Cronimus, CC BY-SA 3.0 via Wikimedia Commons

SNAD-CGT
Centre de Viticulture , 12 avenue des amandiers, 34420 Villeneuve les Béziers
tel : 06 27 86 26 20, mail : snadcgt-34@douane.finances.gouv.fr

Sommaire

Vous trouverez ici la déclaration liminaire lue au CSAL et ici le compte rendu de la formation spécialisée qui s'est tenu le 16 septembre.

Page 3 : Compte-rendu CSAL

Page 4 et 5 : Suite du compte-rendu

Page 5 : Billet d'humeur

la cgt DOUANES

L'ordre du jour ne prévoyait qu'un seul point au vote ; le rattachement des services de l'Aveyron (BSI Millau et Bureau de Rodez) à la division nouvellement créée de Montpellier.

Cette division, pour mémoire, comprend désormais les services de Bagnols sur Ceze, Nîmes bureau et BSI, Montpellier MMA et BSI et le bureau de Montpellier.

L'argument du rapprochement géographique de la brigade de Millau de Montpellier, est vite apparu au fil des débats comme le seul argument pertinent pour justifier ce rapprochement.

La fiche d'impacte fournie à l'appui des débats s'est vite retrouvée incomplète en ne reprenant que des données allant dans le sens du projet.

Vos élus Snad CGT ont fait valoir la surcharge de travail pour les services supports de Montpellier (PAE et POC) déjà en sous-effectif compte tenu de la charge de travail.

Le seul argument de l'administration a consisté à nous informer de l'abondement d'un agent poursuivant au POC.

Nous avons réitéré notre demande récurrente, et toujours vaine, d'une véritable évaluation de la charge de travail afin de pouvoir déterminer réellement le manque d'effectif correspondant.

Nous avions, à l'époque, eu un engagement de la DG de l'époque, Mme Braun Lemaire. Mais, autres temps, autres mœurs !

Sur la pérennité du bureau de Rodez, qui serait le seul bureau de 4 agents sur la direction, le président du CSA nous a indiqué que le bureau est maintenu... à ce stade.

Suite à une interruption de séance, l'ensemble des OS a demandé le report du vote afin que le travail sur l'impact du transfert des services de l''Aveyron vers la DR de Montpellier soit mieux évalué et que l'ensemble des conséquences sur les agents et les usagers puisse être apprécié. Nous avons reçu un refus de l'administration.

Vote unanime contre cette mesure, le CSA sera donc reconvoqué le 8 octobre.

Les revendications du SNAD CGT :

- **Une véritable évaluation de la charge de travail pour l'ensemble des services**
- **Un abondement en agents de l'ensemble des services**
- **La garantie de la pérennité d'un bureau de douane dans l'Aveyron**

Point non soumis à vote

Sur l'Astreinte Opérationnelle

Il s'agit d'une astreinte pour intervention en cas de sollicitation de la DNRED. Les agents des BSI de Narbonne et Montpellier sont amenés à EXPERIMENTER ce dispositif.

Le dispositif repose sur la base du volontariat.

Vos élus du Snad CGT ont rappelé que l'information apportée aux collègues doit être la même pour tous, y compris ceux qui ne souhaitent pas être volontaires.

Pour rappel, une astreinte est rémunérée et doit donner lieu, lorsqu'elle donne lieu à intervention, à une récupération de 25% des heures.

A priori, ce point n'avait pas été vu par l'administration.

La encore, nous avons pu observer l'impréparation de cette proposition car il s'avère que la DI Occitanie n'a :

- Pas d'assurance pour la prime de 150 euros (pas encore validée par la DG)
- Pas vu non plus la récupération des 25% des heures en cas d'activation.

Vos élus déplorent le manque d'effectif dans les unités surveillance qui ne permettent plus de couverture espace / temps suffisante pour ne pas faire appel à un dispositif qui va venir désorganiser en profondeur les unités.

Le besoin d'une telle astreinte, encore faudrait il le démontrer (pas de statistique relative aux sollicitations non honorées) n'est que la conséquence des politiques de réduction d'effectifs depuis maintenant trop longtemps.

En plus, elle devrait se tenir sans moyens supplémentaires, donc en utilisant les moyens matériels nécessaires à l'exécution des missions habituelles.

La gestion des heures et des services risque de rendre fou les CSDS et CSDSA ! Sans compter la gestion des motards et des EMC dans ce type de dispositif.

Nos exigences

- **une transparence sur la mise en œuvre**
- **volontariat" soit réellement consenti.**
- **Une formation à ce type de mission**

L'impréparation et les discours parfois contradictoires ne nous convainquent pas !

L'administration en convient d'ailleurs car l'ensemble des remarques faites seront remontées à la DG.

Repyramidage du PLI / SG

Sur ce point encore, nous n'avons eu que très peu d'informations fournies en amont du CSA.

Il s'agit de l'ajout d'un adjoint au chef de PLI (un IR chef de service mais non primé (pas de prime d'encadrement))
et du remplacement d'un IR par un rédacteur B au SG.

Pour la mission Chorus DT : le transfert de la mission vers METZ n'entraîne pas la suppression d'un emploi à la DI Occitanie.
Pas de réduction des effectifs sur la DI.

Une fiche de poste est en cours de rédaction pour le poste au SG mais non fournie.

Le calendrier de ces mouvements n'est pas encore calé.
Une enquête interne à la DI sera faite dans un premier temps, avant de proposer le poste en chef de service.

SMBI

Encore du volontariat !

Les collègues se sont investis pour acquérir les permis et la certification CAMARI

Aujourd'hui, c'est 7 agents qui sont qualifiés/ habilités à Sète

Depuis juin 2025 = expérimentation de l'outil (2 fois en juin / juillet-Août 4 contrôles / 6 en septembre)

La cible serait de 2 contrôles par semaine

Une réflexion est en cours à la DR de Montpellier sur l'utilisation des moyens sur les différents flux.

Les zones de contrôle ont été présentées à l'ASN.

Plusieurs responsables des zones sur lesquelles les contrôles se dérouleront sur le port de Sète ont été sollicités pour aménager des espaces dédiés.

Les plans de prévention (obligatoires avant mise en œuvre) sont en cours de signature, mais pas encore complétement finalisés

SMBI pourra être utilisé par les CO (bureau de Sète) dans le cas des services portuaires, cela sera facilité par l'unicité de commandement (division portuaire).

Notre demande :

➡ **Un bilan d'activité à faire sur l'utilisation et sur les résultats.**

EES

Montée progressive au sein de l'UE à compter d'octobre 2025 jusqu'à avril 2026.

Sans biométrie, puis avec.

Il y aura la possibilité de bloquer le processus en cas de problème d'engorgement de l'aéroport.

Maintien du compostage des passeport pendant cette phase.

Formation des derniers arrivés et une nouvelle formation pour les collègues qui ont eu leur formation il y a trop longtemps.

Etat des lieux :

MMA

Intégration de EES sur les kiosques de préenregistrement
Réunions opérationnelles régulières

Encore quelques réglages avec Thalès / ouverture du flux avec le ministère de l'intérieur, interrogation sur le temps de traitement pour la première intégration.
GB = 80% flux concernés
Maghreb = 5% seulement

Beziers

Infrastructures très restreintes

Départ : 2 aubettes / infos aux passagers pour le temps de traitement

Nîmes

Travaux stoppés / besoins en formation et d'information sur les travaux arrêtés.

Les agents sont formés mais des actions pourront être faites lorsque la formation est trop ancienne.

Le SNAD a demandé que des informations soient données aux collègues sur les travaux suspendus.

POINT IMMOBILIER

Sur certains dossiers pas d'avancement.

Poursuite de la sécurisation des sites douaniers sur la direction.

Alarme
Passage des centrales de télésurveillance en SIM

NIMES

Les travaux se poursuivent.

SETE

Demande réitérée d'une douche et de vestiaires compte tenu du fait que le déménagement est conditionné à des travaux sur un autre site, mais non encore programmés et qui ne devraient pas aboutir avant 4 ou 5 ans.

Malgré la remarque du chef de PLI qui enjoint les agents du bureau à ne rien demander pour ne pas s'habituer au luxe, le DI s'engage à examiner cette faisabilité.

Les revendications du SNAD CGT :

- **Demande de sortie des services douanes des critères de la circulaire Borne (16 m² par agent toute surface comprise), au même titre que la Police, indispensable pour permettre la création des vestiaires et des douches sans impacter la surface allouée aux bureaux.**

- **Plus de moyens pour les travaux**

FACVA

Il reste beaucoup de crédits à engager avent la fin du mois d'octobre.

Il y a urgence à faire remonter des achats qui peuvent se faire dans les temps !

Procédure à mettre en œuvre :

Nouvelle réunion dans les services pour faire remonter les demandes, puis validation OS > validation DG > dépense rapide

Les dépenses non faites en 2025 ne pourront se faire en 2026 !

Questions Diverses :

- Bilan sur le plan d'action sur les conflits interpersonnels

- Accueil nouveaux arrivants : charte des valeurs.

- Nouveaux projets formations, médiations...
(à coordonner avec l'emploi du temps de la psy).

- Moments de convivialité : La Saint Mathieu devrait être reconduite en 2026 et étendue à l'ensemble de la DI.

Rapidité de traitement = une bonne solution

Nous avons tous reçu ce message:

" Un retard anormal dans le traitement des OM / EF est à signaler, dû à mon absence imprévue pendant quatre semaines. Les dossiers seront traités dans les prochaines semaines"

C'est l'agent qui doit s'excuser pour les conséquences d'une faute de gestion qui incombe entièrement à l'administration !?

Le transfert au CSMR (Centre de Service de Mobilités et de Renseignements contraignants), n'est pas pour tout de suite et les agents n'ont pas à payer pour la politique de l'autruche menée par notre administration en validant les sous effectifs.

Le non remplacement a un impact direct sur le pouvoir d'achat des agents. C'est pénaliser financièrement les collègues qui ont avancé de l'argent pour l'administration C'est inacceptable !

L'administration compte clairement sur l'abnégation de l'agent pour "rattraper" le retard, et sur l'empathie des collègues pour attendre le remboursement des frais sans faire trop de bruit.

La CGT exige immédiatement :

- **Que l'agente soit aidée pour traiter l'intégralité des demandes.**

- **Que des dispositions soient prises immédiatement en cas d'absences.**